



T U T O R I E L A G I R H E

Proposer des avancements de grades (AVG)

Le Centre de Gestion

Un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

cdg ⁶³
Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Puy-de-Dôme

PRÉAMBULE

Les décisions individuelles ayant trait aux avancements de grade ne nécessitant plus d'avis préalable obligatoire en CAP, depuis le 1^{er} janvier 2021, chaque autorité territoriale doit arrêter, après avis du Comité Social Technique, ses lignes directrices de gestion (LDG). L'arrêté fixant ces LDG doit être envoyé au service carrières par courriel à carrieres@cdg63.fr.

OUTILS

Une circulaire récapitulative des différentes phases statutaires inhérentes à l'avancement de grade est téléchargeable sur le site internet du CDG63 à « Parcours professionnel / Avancement de grade / Circulaire procédure avancement de grade » ou en suivant le lien : [Circulaire-procedure-avancement-de-grade.pdf \(cdg63.fr\)](https://www.cdg63.fr/Circulaire-procedure-avancement-de-grade.pdf)

Sur le logiciel AGIRHE, l'onglet « **L.D. Gestion** » permet aux collectivités de :

- Calculer les possibilités d'AVG pour l'année (ÉTAPE 1),
- Vérifier les AVG possibles calculés par Agirhe (ÉTAPE 2),
- Transmettre les propositions d'AVG pour vérification des conditions statutaires (ÉTAPE 3),
- Suivre l'état d'instruction du dossier (ÉTAPE 4),
- Établir les arrêtés portant tableau annuel d'AVG (ÉTAPE 5),
- Éditer les arrêtés d'AVG des agents promus (ÉTAPE 6),
- Consulter la liste des agents ayant bénéficié d'un AVG (ÉTAPE 7).

ÉTAPE 1 : Calculer les possibilités d'AVG pour l'année

Les possibilités d'avancement de grade pour l'année sont calculées à partir du menu « Calcul des avancements de grade ». Ce calcul peut être relancer à tout moment durant l'année pour prendre en compte les éventuels changements de situation des agents.

The screenshot shows the AGIRHE software interface. At the top, there is a navigation bar with several menu items: 'Agent', 'Collectivité', 'L. D. Gestion', 'Instances', 'Statistiques', and 'Documents'. The 'L. D. Gestion' menu is expanded, showing 'Avancements de grade' and 'Calcul des avancements de grade'. A red arrow points from a callout box to the 'Calcul des avancements de grade' option. Below this, the 'Calcul des avancements de grade' screen is shown. It has a header with the title 'Calcul des avancements de grade'. There are two main sections: 'Cadre d'emploi' and 'Collectivité'. The 'Cadre d'emploi' dropdown is set to 'adjoints techniques territoriaux'. The 'Collectivité' dropdown is set to 'COLLECTIVITE TEST AVG'. The 'Année' field is set to '2023'. There are three 'Calculer' buttons. A red arrow points from a callout box to the first 'Calculer' button. Below the buttons, there is a status bar that says 'Calcul en cours ...Patientez'. At the bottom, there is a green message box that says 'Votre demande est bien prise en compte, le résultat sera disponible demain matin. Merci de votre patience.'

CLIQUEZ SUR :
« L.D. Gestion / Avancement de grade / Calcul des avancements de grade »

1. Sélectionner un cadre d'emplois

2. Cliquer sur le bouton «Calculer» pour lancer le calcul des AVG possibles

Attention :
si on clique sur « calculer » sans choisir un cadre d'emplois , le calcul ne se lance pas

Le message en vert vous informe que le calcul sera effectué durant la nuit et que le résultat sera visible le lendemain dans le menu « Avancements de grade possibles »

⇒ Répéter cette étape pour chaque cadre d'emplois

ÉTAPE 2 : Vérifier les AVG possibles calculés par Agirhe

La vérification des AVG possibles calculés par Agirhe se fait à l'aide de documents de travail qui peuvent être imprimés pour une **1^{ère} étude manuscrite** (recommandée) :

- soit par cadre d'emplois dans un document Word,
- soit tous les cadres d'emplois dans un seul document Word,
- soit dans un document Excel.

Ils ne doivent pas être communiqués au CDG63.

Cette étape de **vérification est indispensable avant de transmettre les propositions d'AVG** au CDG63 (étape 3).

RAPPEL: Le service carrières ne fait pas de vérification des conditions statutaires avant la transmission des propositions d'AVG par la collectivité via Agirhe (étape 3).

CLIQUEZ SUR :
« L.D. Gestion / Avancement de grade / Avancements de grade possibles »

ASTUCE :
Il est possible d'afficher et/ou d'imprimer uniquement les agents qui ont un AVG possible calculé par Agirhe en décochant la case « Tous les agents »

Pour imprimer la liste au format WORD d'un cadre d'emplois par document (recommandé) :

- choisir le cadre d'emplois souhaité dans la liste déroulante
- cliquer sur « Imprimer »

Pour imprimer la liste au format WORD de tous les cadres d'emplois dans un seul document de travail :
cliquer sur « Imprimer tous les cadres d'emplois »

Pour imprimer la liste au format EXCEL :
cliquer sur « Exporter »

Cette liste peut comporter des propositions erronées. Il convient de vérifier les conditions pour chaque agent proposé sur le tableau annuel.

Agent	Grade initial	Grade d'avancement possible	Date d'avancement possible
TEST AVG Agent A	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	01/01/2023
TEST AVG Agent B	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	01/01/2023
TEST A		attaché principal	01/01/2023
TEST A			01/01/2023
TEST AVG Agent G	ingénieur		01/01/2023
TEST AVG Agent H	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	01/01/2023
TEST AVG Agent I	adjoint technique territorial		
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	01/01/2023
TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	01/01/2023
TEST AVG Agent L	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	01/01/2023
TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	01/01/2023
TEST AVG Agent N	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe		

⇒ Aperçu si impression de la liste des AVG possibles au format Word (avec tous les agents d'un cadre d'emplois) :



LISTE DES AVANCEMENTS DE GRADE (AVG) POSSIBLES - Année

Ce tableau est un document de travail qui permet d'éditer les possibilités d'avancement de grade de vos agents calculées par Agirhe sur l'année en cours. Il est édité à partir du menu « L.D.Gestion / Avancements de grade / Avancements de grade possibles » dans Agirhe

Rappels juridiques :

- L'AVG est lié à l'appréciation de critères tels que : l'évaluation professionnelle, la nature des fonctions actuelles et futures, et la formation de professionnalisation
- La nomination est possible sous réserve du respect des ratios délibérés par la collectivité, des quotas éventuels et des conditions précisées dans les statuts particuliers
- Il convient de disposer d'un poste budgétaire créé par délibération avant la date de nomination de l'agent : pas d'effet rétroactif
- Chaque année, un seul tableau d'avancement peut être établi par grade et les nominations doivent intervenir au cours de l'année de validité dans l'ordre de priorité défini dans ce tableau
- Les agents intercommunaux doivent avoir une carrière unique, aussi, les autorités territoriales se concertent

Cadre d'emplois des : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Catégorie : A..... B..... C.....

AGENT	GRADE / ECHELON			Date d'avancement possible	Ordre de priorité	Examen pro.	Observations
	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Date nomination dans l'échelon et ancienneté				
TEST AVG Agent D	adjoint technique territorial principal de 1ère classe		Echelon : 06 depuis le : 01/02/2022 sans reliquat d'ancienneté				
TEST AVG Agent I	adjoint technique territorial		Echelon : 09 depuis le : 01/01/2022 avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 6 mois 3 jours				
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Echelon : 08 depuis le : 01/01/2022 avec un reliquat d'ancienneté de 5 mois 2 jours	01/01/2023			
TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Echelon : 07 depuis le : 01/01/2022 avec un reliquat d'ancienneté de 4 mois 1 jour	01/01/2023			
TEST AVG Agent L	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Echelon : 09 depuis le : 28/07/2022 sans reliquat d'ancienneté	01/01/2023			

1. Vérifier que les agents présents dans ce cadre d'emplois dans votre collectivité apparaissent dans cette colonne

2. Vérifier que les agents qui ont un grade possible indiqué remplissent bien les conditions d'accès pour l'avancement au grade proposé

Si aucun grade possible n'est indiqué : SE REPORTER À LA PAGE 4

Si l'agent remplit les conditions, écrire le grade possible dans cette colonne pour penser à l'ajouter manuellement dans le tableau de proposition lors de l'étape 3

3. Vérifier la date proposée

4. Ecrire les informations qui seront utiles à la saisie lors de l'étape suivante (ordre de priorité, examen pro)

⇒ Aperçu si export de la liste des AVG possibles au format Excel (avec tous les agents d'un cadre d'emplois) :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Cadre d'emploi	Agent	Grade Actuel	Grade possible	Niveau	Echelon	Date nomination	Reliquat	Date Possible
2	adjoints administratifs ti	TEST AVG Agent A	adjoint administratif territorial			11	01/01/2018	sans reliquat d'ancienneté	
3	adjoints techniques terr	TEST AVG Agent D	adjoint technique territorial principa	adjoint technique territorial princip		07	01/01/2017	sans reliquat d'ancienneté	01/01/2021
4	adjoints techniques terr	TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principa	adjoint technique territorial princip		05	01/01/2017	avec un reliquat d'ancienneté c	31/01/2021
5	adjoints techniques terr	TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principa	adjoint technique territorial princip		05	29/04/2019	sans reliquat d'ancienneté	01/01/2021
6	adjoints techniques terr	TEST AVG Agent L	adjoint technique territorial principal de 2ème classe			07	28/07/2019	sans reliquat d'ancienneté	
7	adjoints techniques terr	TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 2ème classe			05	28/10/2019	sans reliquat d'ancienneté	
8	attachés territoriaux	TEST AVG Agent C	attaché	attaché principal		09	23/04/2017	sans reliquat d'ancienneté	01/01/2021
9	ingénieurs territoriaux	TEST AVG Agent G	ingénieur	ingénieur principal		04	01/01/2017	avec un reliquat d'ancienneté c	01/01/2021
10	psychologues territoriaux	TEST AVG Agent E	psychologue de classe normale	psychologue hors classe		07	01/01/2017	avec un reliquat d'ancienneté c	01/01/2021
11	rédacteurs territoriaux	TEST AVG Agent B	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe		08	11/03/2018	sans reliquat d'ancienneté	01/01/2021
12	techniciens territoriaux	TEST AVG Agent F	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe		06	01/01/2017	avec un reliquat d'ancienneté c	01/01/2021

OUTILS

Pour vérifier les **conditions statutaires** à remplir et connaître les **règles de classement** sur le grade d'avancement, consulter le site Internet du CDG63 à « Parcours professionnel / Avancement de grade / Les conditions statutaires » ou suivre le lien : [Avancement de grade - CDG 63](#)

SI UN GRADE D'AVANCEMENT POSSIBLE EST INDIQUÉ

L'agent remplit toutes les conditions statutaires (ancienneté et échelon) pour avancer sur ce grade.

SI AUCUN GRADE D'AVANCEMENT POSSIBLE N'EST INDIQUÉ

- soit l'agent ne remplit pas les conditions statutaires (ancienneté insuffisante ou échelon non atteint),
- soit l'agent ne remplit les conditions statutaires qu'après obtention d'un **examen professionnel**.

Dans le cas où il l'a obtenu, saisir cet examen dans l'onglet « Formations » de l'agent qui se situe au même niveau que l'onglet « Carrière » :

Identité Carrière Affectation fiche de poste Prévention **Formations** Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Concours et examens professionnels

Année	Intitulé	Type	Organisme
Aucun enregistrement n'est disponible.			

Année d'obtention: 2022
Concours: Adjoint technique principal de 2eme classe
Type: Examen professionnel
Organisme: CDG

Valider Annuler

et relancer le calcul des AVG (voir l'étape 1),

- Soit l'agent est **intercommunal** mais Agirhe ne propose l'agent que sur la collectivité « principale ».

Dans le cadre des agents intercommunaux, les décisions relatives à un avancement de grade ne peuvent être prises que si la proposition recueille l'accord des deux tiers au moins des autorités territoriales concernées, représentant plus de la moitié de la durée hebdomadaire de service effectuée par l'agent ou de la moitié au moins des autorités concernées représentant plus des deux tiers de cette durée.

Afin de générer les actes correspondants, l'ensemble des collectivités devront finaliser une saisie complète de la proposition sur AGIRHE. La nomination doit intervenir à la même date pour l'ensemble des collectivités.

Références : [Article 14 - Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet](#)

- soit le **déroulement de carrière** de l'agent **n'est pas à jour** (derniers actes non saisis ou non validés).

Si des erreurs sont constatées concernant la dernière situation de l'agent, il est indispensable de vérifier les arrêtés existants dans le déroulement de carrière, de saisir les éventuels arrêtés manquants et de les envoyer pour validation. Pour toute modification d'un acte existant, il est recommandé de se rapprocher du service carrières par courriel.

Relancer le calcul des AVG après validation des actes par le service carrières (voir l'étape 1),

- soit le logiciel **n'a pas pu calculer les services effectifs** (antériorité de carrière inconnue car recrutement par mutation par exemple).

Dans le cas où l'agent remplit les conditions statutaires, il est possible de l'ajouter manuellement à la liste des agents proposés en cochant la case « Tous les agents du cadre d'emplois » (voir étape 3).

ÉTAPE 3 : Transmettre les propositions d'AVG pour vérification des conditions statutaires

La transmission des propositions d'AVG via Agirhe permet de bénéficier d'une vérification statutaire par le service carrières.

Cette transmission se fait en ligne **par cadre d'emplois**, il faut donc avoir vérifié au préalable tous les AVG possibles d'un cadre d'emplois avant de saisir les propositions de celui-ci.

Cette étape de **transmission des propositions** est indispensable avant de pouvoir éditer le tableau annuel d'AVG (étape 5) et les arrêtés correspondants (étape 6). Il est recommandé de procéder à cette étape avant la fin du mois d'octobre.

CLIQUEZ SUR :
« L.D. Gestion / Avancement de grade / Nouveau tableau annuel »

1. Choisir le gestionnaire dans la liste (adresse courriel se remplit automatiquement) ou cliquer sur le + pour le créer si inexistant et saisir l'adresse courriel

2. Choisir le cadre d'emplois à saisir

Pour proposer un agent non calculé par Agirhe qui remplit les conditions : cocher cette case pour afficher tous les agents du cadre d'emplois

La date du CST saisi pour les LDG peut être renseignée pour information

3. Choisir le grade d'avancement

4. Cocher le type d'avancement

5. Saisir la date d'avancement prévue uniquement si elle est connue

6. Saisir l'ordre de priorité par grade. Si un seul agent est proposé, le niveau est 1. Si plusieurs agents sont proposés, l'ordre doit être différent pour chacun d'eux.

7. Cliquer sur « Enregistrer la saisie de ce cadre d'emplois » (un message en vert et d'autres commandes s'affichent en dessous)

8. Cliquer sur « Enregistrer et visualiser le tableau des propositions » pour valider définitivement la saisie du cadre d'emplois proposé

Collectivité: COLLECTIVITE TEST AVG
Gestionnaire: Agent gestionnaire TEST (collectivitetestavg@cdg63.fr)
Lignes directrices de gestion présentées au comité social territorial du: 01/01/2023
Année: 2023
Cadre d'emplois: adjoints techniques territoriaux
Etat du dossier: En cours de création
Conditions d'avancement

Liste des agents adjoints techniques territoriaux

Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible	Date prévue	Ordre
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	adjoint technique territorial principal...		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023	01/07/2023	2
TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	adjoint technique territorial principal...		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023	01/09/2023	3
TEST AVG Agent L	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	-		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023		
TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	adjoint technique territorial principal...		<input type="radio"/> Ancienneté <input checked="" type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023	01/04/2023	1

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoints techniques territoriaux	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	2	2	3	1	2

Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi

Enregistrement réussi - Vous pouvez saisir un autre cadre d'emploi ou valider le tableau final

Enregistrer et visualiser le tableau des propositions

Imprimer le tableau des propositions

9. Cliquer sur « Imprimer le tableau des propositions » et le dater et faire signer par l'autorité territoriale



PROPOSITIONS D'AVANCEMENTS DE GRADE (AVG) - Année 2023

Ce tableau est une édition des propositions d'avancement de grade saisies par la collectivité dans Agirhe. Il est édité à partir du menu « L.D.Gestion / Avancements de grade / Nouveau tableau annuel » dans Agirhe. Il doit être daté et signé par l'autorité territoriale et transmis de manière dématérialisée afin que le service carrières vérifie les conditions

Tampon CDG63
Date de réception

Vérif. par Le

COLLECTIVITE : COLLECTIVITE TEST AVG

Cadre d'emplois des : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Catégorie : A..... B..... C.....

Grade actuel des agents proposés :	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Grade d'avancement proposé :	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
Nom et prénom des agents proposés	Type d'avancement	Ordre de priorité	Date prévue d'avancement
Monsieur Agent M TEST AVG	après examen professionnel	1	01/04/2023
Madame Agent J TEST AVG	par ancienneté	2	01/07/2023
Monsieur Agent K TEST AVG	par ancienneté	3	01/09/2023

Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	2	2	3	1	2

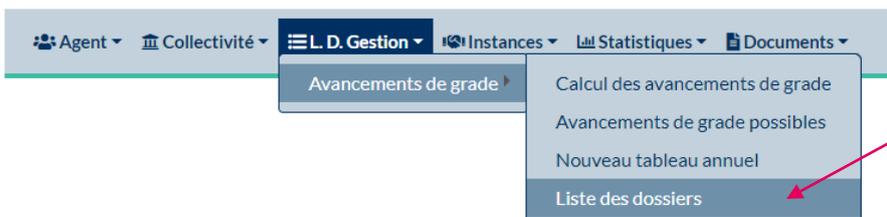
Fait à CLERMONT FERRAND, le 8 février 2023

Nom et signature manuscrite de l'autorité territoriale :
Le Président,

Cachet de la collectivité

Modèle « LG322 » (propositions AVG) – maj cdg63 le 08/02/2023 - Page 1

⇒ Lorsque le tableau est signé par l'autorité territoriale, le scanner en PDF avec les éventuelles pièces justificatives **dans le même document** (expl : attestation d'examen professionnel, arrêté justifiant la durée des services effectifs si recrutement par mutation).



CLIQUER SUR :

« L.D. Gestion / Avancement de grade / Liste des dossiers »

L'état d'instruction du dossier apparaît « en cours de création » car la collectivité ne l'a pas encore transmis au CDG63.

Liste des tableaux annuels des avancements de grade

Collectivité : COLLECTIVITE TEST AVG Année : 2023

Etat : Sans date de publicité
 Avec date de publicité

Sans les dossiers en cours de création

Exporter

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Ann.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité
2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	En cours de création	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

Taille de la page : 25 Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 1 sur 1.

1. Cliquer sur la ligne du dossier pour entrer dans le détail des propositions

ASTUCE :

Tant que l'état d'instruction du dossier est « en cours de création », il est possible de le supprimer à l'aide de l'icône « corbeille »

Télécharger le tableau signé des propositions

2. Cliquer sur « Télécharger le tableau signé des propositions »

Téléchargement du tableau des propositions

Fichier (pdf, taille max 10 Mo) : Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Télécharger le fichier Annuler

3. Récupérer le document PDF scanné (tableau de propositions d'AVG signé + pièces justificatives si nécessaire), puis le télécharger

La mention ci-dessous apparaît, elle permet de visualiser le document joint et/ou le supprimer pour le remplacer :

Tableau des propositions signé 

→ Transmettre pour vérification au CDG

4. Cliquer sur « Transmettre pour vérification du CDG » pour valider la transmission des propositions d'AVG

L'état d'instruction du dossier devient « transmis au CDG » car la collectivité a transmis les propositions au CDG63.

Exporter

	N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Transmis au CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	
						2	1			

1 sur 1

Taille de la page : 25

Attention : Si la collectivité ne valide pas la transmission des propositions d'AVG, la demande reste à l'état d'instruction « en cours de création » et ne génère pas d'alerte au CDG.

Un courriel est envoyé à carrieres@cdg63.fr précisant le numéro du dossier transmis et le nom de la collectivité :

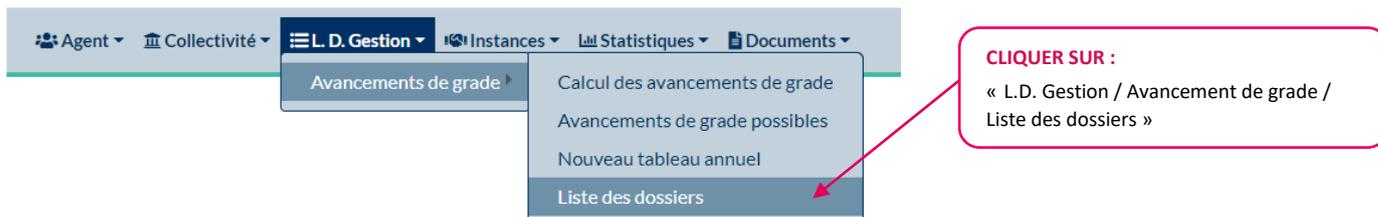


RAPPEL: il n'est pas utile d'envoyer un courriel au service carrières pour prévenir de votre transmission

⇒ Répéter cette étape entièrement pour chaque cadre d'emplois à proposer

ÉTAPE 4 : Suivre l'état d'instruction du dossier

La collectivité peut suivre l'évolution de traitement des propositions qu'elle a transmis au CDG63.
Le délai de traitement par le service carrières peut être variable en fonction de la charge de travail.



Liste des tableaux annuels des avancements de grade

Collectivité : Année :

Etat :

À ce stade de la procédure, l'état d'instruction du dossier peut être :

- « en cours d'instruction par le CDG » : si le dossier a été pris en charge par le service carrières du CDG63

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	En cours d'instruction par le CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

- « Incomplet/en attente de documents » : si le dossier est incomplet (ex : tableau de proposition non joint)

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Incomplet/en attente de documents	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

- « A modifier » : si le dossier comporte des erreurs (ex : date prévue d'avancement antérieur aux LDG fixées)

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	A modifier	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

- « vérifié par le CDG » : si le dossier est complet, vérifié et validé par le CDG63

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Vérifié par le CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	 

Dans le cadre de l'instruction du dossier, le service carrières envoie un courriel au gestionnaire de la collectivité à l'adresse courriel renseignée dans la demande :

- Si le dossier comporte des erreurs ou est incomplet :

Corriger les erreurs et/ou scanner à nouveau le tableau de proposition signé accompagné de la ou des pièces demandée(s) dans le même document au format PDF, transmettre ce document en suivant l'étape 3 et prévenir le service carrières par courriel de cette mise à jour.

- Si le dossier est complet, vérifié et validé par le CDG :

Passer aux étapes suivantes de cette procédure pour établir le(s) tableau(x) annuel(s) d'AVG (étape 5), puis éditer les arrêtés qui correspondent (étape 6).

ÉTAPE 5 : Établir les arrêtés portant tableau annuel d'AVG

Lorsque la collectivité a reçu un courriel du CDG63 lui signifiant que le dossier transmis a été vérifié, elle peut éditer l'(les) arrêté(s) portant tableau annuel qui correspond(ent) aux propositions du cadre d'emplois validés par le CDG63.

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Statistiques Documents

Avancements de grade

- Calcul des avancements de grade
- Avancements de grade possibles
- Nouveau tableau annuel
- Liste des dossiers

CLIQUER SUR :
« L.D. Gestion / Avancement de grade / Liste des dossiers »

Liste des tableaux annuels des avancements de grade

Collectivité : COLLECTIVITE TEST AVG Année : 2023

Etat : Sans date de publicité
 Avec date de publicité

Sans les dossiers en cours de création

1. Cliquer sur la ligne du dossier pour entrer dans le détail des propositions

Exporter

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité
2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Vérifié par le CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	
					2	1			

Taille de la page : 25 Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 1 sur 1.

2. Cliquer sur « Imprimer le tableau annuel » pour imprimer le tableau annuel d'AVG pour ce cadre d'emplois, le dater et faire signer par l'autorité territoriale

Imprimer le tableau annuel

COLLECTIVITE TEST AVG

Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2023
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président
de COLLECTIVITE TEST AVG,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :
Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	
Mme TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	
M. TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	

Total promovables : 4
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 2

Total promus : 3
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 1

Moodle année LDOarr32 (tbl annuel AVG) - maj cdg63 le 05/15/2022

Article 2 :
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CLERMONT FERRAND, le

Le Président,

Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, d'un recours contentieux par devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Téléprocès citoyens accessible à partir du site www.clermont.fr.
Publié par affichage le :

Attention :

un document WORD est généré par cadre d'emplois et contient un arrêté portant tableau annuel pour chaque grade proposé

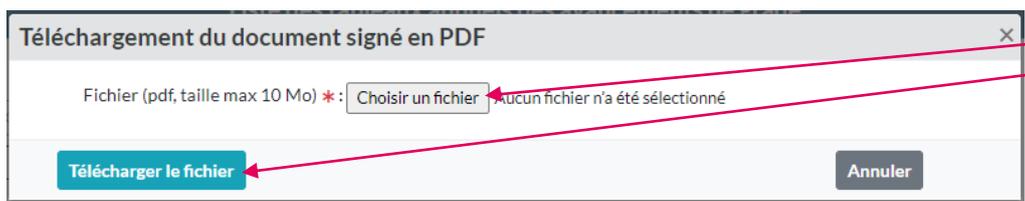
⇒ Lorsque l'arrêté portant tableau annuel est signé par l'autorité territoriale, le scanner en PDF.



CLIQUEZ SUR :
« L.D. Gestion / Avancement de grade / Liste des dossiers »

1. Cliquer sur l'icône « téléchargement »

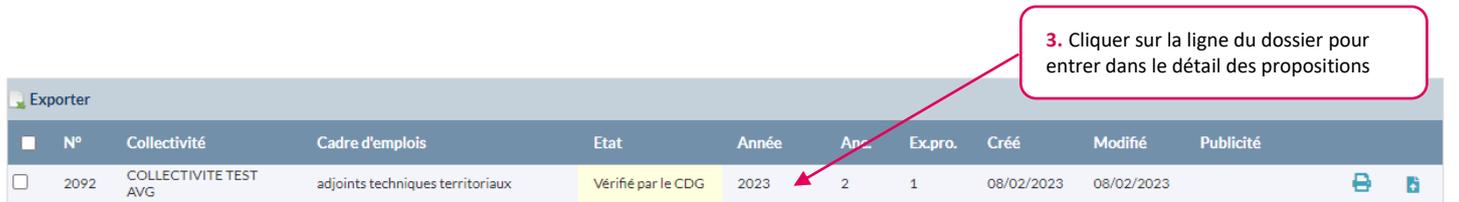
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité
2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Vérifié par le CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	



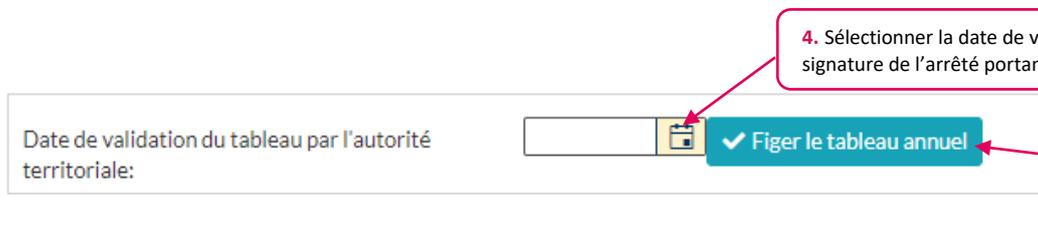
2. Récupérer le tableau annuel signé et scanné en PDF, puis le télécharger

Fichier (pdf, taille max 10 Mo) * : Choisir un fichier (aucun fichier n'a été sélectionné)

Télécharger le fichier Annuler



3. Cliquer sur la ligne du dossier pour entrer dans le détail des propositions

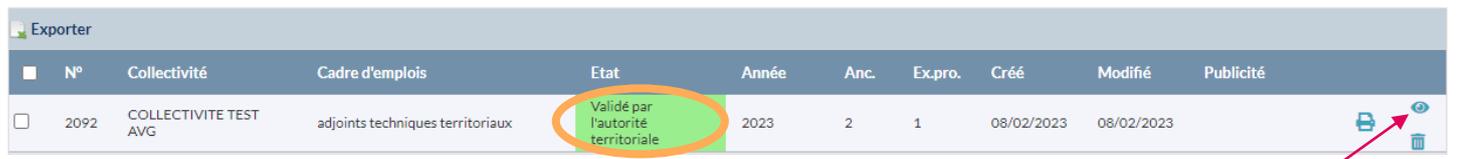


4. Sélectionner la date de validation à l'aide du calendrier (date de signature de l'arrêté portant tableau annuel)

5. Cliquer sur « Figer le tableau annuel » pour valider la transmission de l'arrêté portant tableau annuel d'AVG

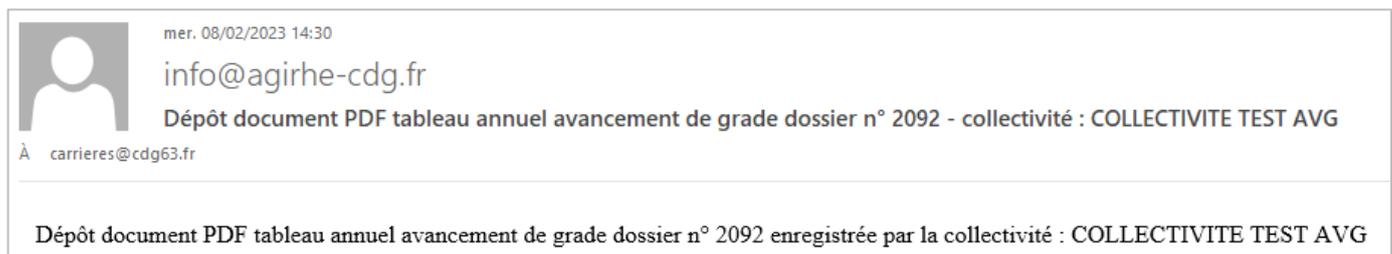
Date de validation du tableau par l'autorité territoriale:

L'état d'instruction du dossier devient « **validé par l'autorité territoriale** » car la collectivité a figé le tableau annuel.



ASTUCE :
L'arrêté portant tableau annuel signé est consultable à l'aide de l'icône « œil »

Un courriel est envoyé à carrieres@cdg63.fr précisant le numéro du dossier transmis et le nom de la collectivité :



mer. 08/02/2023 14:30
info@agirhe-cdg.fr
Dépôt document PDF tableau annuel avancement de grade dossier n° 2092 - collectivité : COLLECTIVITE TEST AVG
À carrieres@cdg63.fr
Dépôt document PDF tableau annuel avancement de grade dossier n° 2092 enregistrée par la collectivité : COLLECTIVITE TEST AVG

RAPPEL: il n'est pas utile d'envoyer un courriel au service carrières pour prévenir de votre transmission

ÉTAPE 6 : Éditer les arrêtés d'AVG des agents promus

Après avoir figé le tableau annuel lors de l'étape 5, la collectivité peut créer les arrêtés d'avancement de grade de chaque agent promu, et les imprimer.

RAPPEL: les nominations doivent obligatoirement intervenir dans l'ordre de priorité fixé par les arrêtés portant tableaux annuels et avant le 31 décembre de l'année d'établissement de ces derniers.



Attention :
Les arrêtés ne peuvent pas être édités par le logiciel Agirhe si la collectivité n'a pas suivi toutes les étapes de cette procédure.

⇒ La liste des agents inscrits au tableau annuel dans le(s) cadre(s) d'emploi vérifié(s) par le CDG63 s'affiche :

Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
<input type="checkbox"/> TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023	Modifier
<input type="checkbox"/> TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/09/2023	08/02/2023	Modifier
<input type="checkbox"/> TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	après examen professionnel	01/01/2023	01/04/2023	08/02/2023	Modifier

Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 3

⇒ Si la date d'effet d'un AVG doit être modifiée ou si elle doit être saisie car jusqu'alors inconnue :

Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
<input type="checkbox"/> TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023	Valider Annuler

1. Cliquer sur le bouton « modifier »

2. Dans « date avancement », saisir la date d'effet ou la modifier si nécessaire

3. Cliquer sur valider

⇒ La collectivité peut créer tous les arrêtés d'AVG en même temps (si plusieurs agents) ou un seul à la fois :

Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
<input type="checkbox"/> TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023	Modifier

1. Cocher la case tout en haut pour sélectionner tous les agents **OU** Une seule case pour sélectionner un seul agent

2. Cliquer sur le bouton « Création arrêtés » pour créer les arrêtés dans la carrière des agents

ASTUCE :
La liste des agents promus peut être éditée au format EXCEL en cliquant sur le bouton « Impression »

	A	B	C	D	E	F	G
1		Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation
2		TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023
3		TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/09/2023	08/02/2023
4		TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	après examen professionnel	01/01/2023	01/04/2023	08/02/2023

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Statistiques Documents

Documents

3- Cliquer sur « Documents / Documents » pour récupérer les arrêtés correspondants

4- Ouvrir le document Word pour l'imprimer et/ou l'enregistrer

DOCUMENTS

Télécharger Rep Nom Taille Type Date

Voir 632835 ARRAVG20230209142434133.doc 38400 KB doc 09/02/2023 14:24 Supprimer

Attention :
Il est recommandé de récupérer un arrêté dès son impression ou de l'enregistrer dans un fichier de la collectivité s'il ne peut être traité immédiatement car il ne reste en ligne que 30 jours à compter de la date d'impression.

⇒ Pour visualiser l'acte créé dans la carrière de chaque agent :

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Statistiques Documents

Liste des agents

1- Cliquer sur l'agent puis sur son déroulement de carrière

CLICHER SUR : « Agent / Liste des agents »

Déroulement de carrière

Ajouter un acte Services antérieurs

✓ Sans les absences ✓ Sans les annulés

Date Arrêté Grade Ech DHS Collectivité

01/07/2023 Avancement de grade adjoint technique territorial principal de 1ère classe 05(c3) 3200 COLLECTIVITE TEST AVG

Supp. Imprime

RAPPEL: un arrêté saisi par la collectivité en attente de validation par le service carrières apparaît en violet. Tant que le service carrière n'a pas reçu et validé l'arrêté saisi par la collectivité, il reste en violet et empêche la mise à jour de la carrière. Les arrêtés ne peuvent pas être transmis via Agirhe.

ÉTAPE 7 : Consulter la liste des agents ayant bénéficié d'un AVG

La collectivité peut consulter et éditer au format EXCEL la liste des agents ayant bénéficié d'un AVG, ainsi que ceux instruits comme non recevables par le CDG63, mais uniquement si les propositions ont été faites en suivant toutes les étapes de cette procédure, et vérifiées par le service carrières.

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Statistiques Documents

Avancements de grade

Calcul des avancements de grade
Avancements de grade possibles
Nouveau tableau annuel
Liste des dossiers
Suivi des nominations

CLICHER SUR : « L. D. Gestion / Avancement de grade / Suivi des nominations »

Suivi des nominations des avancements de grade

Année : 2023

Cadre d'emploi :

ASTUCE : Il est possible de filtrer l'affichage par cadre d'emploi

Cliquer sur le bouton « Exporter »

Exporter

Agent	Grade initial	Grade d'avancement proposé	Niveau	Type	Date prévue/arrêté	Recevable	Observations	Publicité
TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Examen professionnel	01/04/2023	Oui	Conditions statutaires remplies au 01.01.2023	
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Ancienneté	01/07/2023	Oui	Conditions statutaires remplies au 01.01.2023	
TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Ancienneté	01/09/2023	Oui	Conditions statutaires remplies au 01.01.2023	



 7 rue Condorcet CS 70007 - 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1
 04 73 28 59 80  accueil@cdg63.fr  cdg63.fr

Mars 2024